

REGLEMENT SPECIFIQUE

5^{ème} édition - COUPE ANANI 2026 - VOLLEY-BALL

Article 1 : Objet

Le présent règlement a pour objet de définir les règles sur l'organisation de la discipline du « **Volley-ball** ».

Organisation générale

Article 2 : Comité organisateur

Le comité organisateur est composé de :

- La mairie de Punaauia représentée par son service Jeunesse et Vie Locale et son élu ;
- **AS Tamarii Punaruu** section volley-ball représenté par son président de section **Monsieur Joseph BROTHERS**, qui est également président de l'**AS TEANUANUA** ;
- **AS Teiviroa Nui** représenté par sa présidente **Madame Vaiana TERIETIA** ;
- **AS Puna** représenté par sa présidente **Madame Tehere BERNARDINO**.
- **AS Campus** représenté par son président **Monsieur Heiva TARAIHAU**.

Composition des équipes

Article 3 : Âges, composition et catégories

Toute personne, Homme comme Femme, pourra participer à partir de **13 ans et plus**. Les enfants mineurs devront se munir d'une autorisation parentale. (Voir annexe1)

Chaque équipe est constitué de :

- **6 joueurs sur le terrain,**
 - **6 remplaçants maximums,**
 - **2 arbitres OBLIGATOIRE,**
 - **1 coach et/ou 1 responsable de l'équipe.**
- 2 joueurs extérieures sont autorisés par équipe.
 - Les mineurs de 13 à 17 ans sont autorisés à participer avec autorisation parentale.
 - Les personnes de troisième sexe justifiant du genre féminin sur leur pièce d'identité peuvent jouer dans la catégorie féminine. A l'inverse, elles devront jouer dans la catégorie masculine.

3 catégories sont identifiées :

1. ESPOIR (1 joueur licencié « EXCELLENCE » et 11 non-licencié) : Homme / Femme

L'équipe est composée de 12 joueurs maximums ;

Les licenciés FTVB « Benjamins » et « Minimes » peuvent jouer en « Espoir » et ne seront pas considérés comme un joueur licencié « Excellence » ;

La participation des joueurs licencié en « Espoir » ne peuvent plus s'engager en « Elite »

2. ELITE (open) : Homme / Femme

L'équipe est composée de 12 joueurs maximums licenciés de la FTVB comme non-licencié.

La participation des joueurs non licencié en « Elite » ne peuvent plus s'engager en « Espoir ».

3. JEUNES MIXTES (open) : Minimes/Cadets/Juniors

L'équipe est composée de 12 joueurs maximums licenciés de la FTVB comme non-licencié.

La participation des joueurs en « Elite » et en « Espoir » peut s'engager en « Jeunes » sauf pour les licencié « Juniors » qui eux, ne peuvent pas s'engager dans cette catégorie « Jeunes ».

Déroulement des rencontres

Article 4 : Date, lieu et horaire

Les rencontres se dérouleront du **vendredi 12 juin au dimanche 14 juin 2026 au Complexe sportif Jacques VII de Outumaoro (horaires à définir).**

Article 5 : Lois du jeu

Les règles du jeu seront celles émises par la Fédération Tahitienne de Volley-ball

Le comité organisateur et/ou le jury aura la possibilité de réorganiser et d'adapter le déroulement des rencontres suivant le nombre d'équipages inscrits, les qualifiés, etc..

Article 6 : Tournois

Les matchs seront organisés en tournoi ELIMINATOIRE

Les matchs seront joués par set :

- **2 set gagnants à 25 points.**

En cas d'égalité au 3^{ème} set, le premier qui arrive à 15 points l'emporte.

Article 7 : Déroulement des matchs - Arbitrage

Les matchs se joueront en tournoi ELIMINATOIRE comme indiqués à l'article 6.
Les matchs seront joués par **set de 25 points**.

Le port du maillot est obligatoire pour tous les joueurs.
Dans le cas contraire, le joueur ne sera pas autorisé à jouer le match.

La durée des matchs :

- Si l'équipe ne se présente pas sur le terrain 5 minutes après le 1^{er} appel des organisateurs, l'équipe sera considérée comme forfait ;
- Temps de 1 minutes autorisé entre le changement de terrain entre chaque set ;
- Un temps mort par set de 30 secondes est autorisé ;
- **En cas d'égalité entre 2 équipes, à l'issue des 2 premiers sets, on procèdera à un 3^{ème} set gagnant de 15 points sans tie-break.**

Les arbitres :

- Toutes équipes doivent OBLIGATOIREMENT fournir au moins 2 arbitres dont 1 pointeur.

Article 8 : Modification du présent règlement

Le comité organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement en fonction du nombre d'équipe participante, des infrastructures disponibles, de la période des tournois, ect.... Il devra en informer 7 jours avant l'organisation de la journée, les différentes associations et équipes participantes.